



Donation grands parents pas déclarée ! Rattrapage

Par **Antoine2022**, le **29/12/2022** à **19:30**

Bonjour à tous,

Il y a environ 6 ans, les grands parents (plus de 80 ans) de mon épouse ont fait une donation à hauteur de 15 000 € à chaque petits enfants.

Un des petits enfants a déclaré cette somme aux impôts, démarche que les autres petits enfants ignoraient...les sommes perçues n'ont pas été déclarées pour eux !

Le grand père de mon épouse est décédé en 2021, et sa grand mère est partie en maison de retraite, elle a souhaité faire une dernière donation de 15 000€ à chaque petits enfants, le notaire qui suit le dossier a alerté l'ensemble des petits enfants pour qu'ils déclarent cette somme perçue. (C'est de cette façon que les petits enfants ont su qu'il fallait déclarer les sommes reçues aux impôts).

Mon épouse souhaite déclarer les 15 000 € nouvellement reçus ainsi que la somme de 15 000 € perçue il y a 6 ans jamais déclarée.

En effet, sur le formulaire 2735 **cerfa n° 11278*15** à adresser aux impôts il est indiqué que nous pouvons renseigner les donations antérieures.

Est ce la bonne démarche pour déclarer l'ensemble des sommes perçues ?

Par ailleurs, mon épouse va t elle devoir payer des pénalités de retard ou autres taxes car elle ne l'a pas déclaré la somme dans les temps ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Antoine

Par **Marck.ESP**, le **29/12/2022** à **19:36**

Bonjour

A partir du moment où les petits enfants sont dans le cadre de l'abattement sur les montants

soumis aux droits de donation, (31865€)il n'y a pas de pénalité.

Par **Zénas Nomikos**, le **29/12/2022** à **22:27**

Bonjour,

si vous avez besoin de précisions, voici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambon/declaration-manuel-somme-argent-32584.htm>